

Dossier de demande de subvention 2026

LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Équipement mobilier des bibliothèques

► Date limite de réception du dossier : 27 mars 2026 ◀

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
Département de la Moselle – Sports, Jeunesse et Culture
Lecture publique et bibliothèques
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Nature des équipements subventionnables :

Le mobilier et les équipements destinés aux espaces accueillant du public dont les travées et aménagements de rayonnages, les bacs destinés à la production jeunesse et à la bande dessinée, l'équipement de confort de type chauffeuses, poufs, canapés, mange-debout, tabourets, les tapis, galettes, etc., l'équipement d'exposition, la signalétique.

Une bonification de 10 % du coût du projet global HT pourra être accordée aux communes qui font l'acquisition de mobilier spécifique permettant la valorisation de collections adaptées (DYS, facile à lire, livres en gros caractères, livres tactiles, livres audio...).

1. Le demandeur (Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

EPCI / Commune de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

N° SIRET (**obligatoire**) :

Bibliothèque :

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

3. Budget prévisionnel des équipements envisagés

(joindre les devis descriptifs et estimatifs détaillés des équipements subventionnables)

Sont exclus :

Tout type de matériel mobilier à l'usage exclusif du personnel ; Banque de prêt ; Chariots ; Antivol.

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
<p>Le mobilier et les équipements destinés aux espaces accueillant du public :</p> <p><input type="checkbox"/> travées et aménagements de rayonnages</p> <p><input type="checkbox"/> bacs destinés à la production jeunesse et à la bande dessinée</p> <p><input type="checkbox"/> équipement de confort de type chauffeuses, poufs, canapés, mange-debout, tabourets</p> <p><input type="checkbox"/> mobilier d'extérieur (pour les bibliothèques disposant d'un extérieur)</p> <p><input type="checkbox"/> boîte à livres retour</p> <p><input type="checkbox"/> tapis, galettes, etc...</p> <p><input type="checkbox"/> équipement d'exposition</p> <p><input type="checkbox"/> signalétique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :</p>		<p>Participation de la Commune, de l'Intercommunalité</p> <p>Autres subventions sollicitées pour le projet : (État, région, autres...)</p> <p>Subvention sollicitée au Département (maximum 70% ou 80% si bonification) :</p>	
TOTAL GENERAL :		TOTAL GENERAL :	

Durée d'amortissement du matériel (pratiquée par la collectivité) :

Date prévisionnelle de mise en service du matériel :

4. Conditions d'attribution de la subvention

Sont concernées les collectivités mosellanes porteuses d'une ou plusieurs bibliothèques de lecture publique, signataires **d'une convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département de la Moselle (depuis 2024)**. Le montant de la subvention sera calculé en fonction du budget global (plafonné à 30 000 € HT) et de l'intérêt départemental du projet.

Une bonification de 10 % du coût du projet global HT pourra être accordée aux communes qui font l'acquisition de mobilier spécifique permettant la valorisation de collections adaptées (DYS, facile à lire, livres en gros caractères, livres tactiles, livres audio...).

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes :

- les critères de sa convention ;
- la personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;
- le bénéficiaire accepte les conseils du référent de territoire du service territorial de rattachement pour la préparation du projet mobilier en lien avec un projet de service.



5. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- Lettre officielle de demande de subvention de la Commune ou de l'Intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la Commune ou du Président de l'EPCI), s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal et à acquérir le mobilier défini ;
- RIB ;
- Devis indicatifs retenus par le solliciteur ;
- Tout autre document jugé nécessaire en complément d'information.

La commune ou l'EPCI bénéficiaire s'engage à transmettre au Département les justificatifs d'acquisition des équipements dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la notification de décision.

Toute subvention non utilisée par la commune ou l'EPCI fera l'objet d'une restitution au Département.

Accompagnement fait à , le

Signature du référent de territoire
de la DLPB (Nom, Prénom) :

Signature du responsable de la bibliothèque
(Nom, Prénom) :

J'atteste que la collectivité s'engage à respecter la convention de partenariat avec le Département :

Fait à , le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant :

.....

Signature

Monsieur le Président
Département de la Moselle
Direction des Sports, de la Jeunesse
et de la Culture
Direction de la lecture publique et
des bibliothèques
Hôtel du Département
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

À,
le

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention départementale pour l'année 2026, d'un montant de € pour l'équipement mobilier pour la bibliothèque :

Je vous transmets, ci-joint, le dossier de demande de subvention complété, accompagné des pièces demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

.....



SUGGESTION DE DÉLIBÉRATION

La délibération peut parvenir au service instructeur par mail (dlpb@moselle.fr) dans un délai de 2 mois après le dépôt du dossier de demande de subvention.

OBJET : Demande de subvention au Département de la Moselle relatif à [intitulé de la subvention].

Le Conseil [municipal / communautaire],

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De solliciter une subvention d'un montant de ... € auprès du Département de la Moselle au titre de [intitulé de la subvention] de/pour la bibliothèque de [nom].

S'ENGAGE :

- à acquérir [le matériel / les ouvrages / les outils] décrit dans la demande ci-jointe pour un montant de ... € HT, soit ... € TTC ;
- à porter au budget cette acquisition ainsi que la subvention correspondante ;
- à respecter les conditions d'octroi de la subvention ainsi que les critères définis dans la convention de partenariat ;
- à transmettre au Département de la Moselle les justificatifs d'acquisition dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la notification de décision.

[si la bibliothèque est associative]

- à reverser à la bibliothèque le montant de la subvention obtenue et à financer le reste à charge sollicité, soit un total de ... €.

AUTORISE :

le/la Maire / Président(e) à solliciter le Département de la Moselle pour l'octroi de cette subvention, à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de [ce matériel / ces ouvrages / ces outils] et à l'exécution de la présente délibération.